

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article : 7

Déposée par M. Hubert HAENEL, membre, et M. Robert BADINTER, suppléant.

Article 7: La citoyenneté de l'Union

~~Il est institué une citoyenneté de l'Union européenne. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas. Tous les citoyens de l'Union jouissent des droits prévus par la Constitution.~~

§ 2 et 3 supprimés.

Explication éventuelle :

1. Modifications rédactionnelles.

2 et 3. Dès lors que la Charte des droits fondamentaux est intégrée dans la Constitution, ces dispositions font double emploi et sont inutiles.